



# **PROGRAMME DE LA JOURNÉE DES OPÉRATEURS** **DU 7 FÉVRIER 2008**

## **Matin – accueil à partir de 9h**

Introduction : 9h 30

Jacques REGAD, DIREN

A. VALETTE-VILLARD, DIREN

M. DRUILLEN, Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

### **1. Constitution du réseau Natura 2000 » (9h45 – 10h 45)**

- Organisation des services de l'Etat pour le programme Natura 2000 : Jacques REGAD, DIREN
- Point sur le réseau au niveau national, régional et départemental : Nathalie LAMANDE, DIREN
- Point sur Natura 2000 en mer : Alain Pibot, DIREN
- Point sur les désignations des sites habitats et sur les modifications des périmètres des sites : Pascale Seven, DIREN

### **2 – Elaboration des DOCOB et animation (10h45 - 12h30)**

- Cahiers des charges d'élaboration des DOCOB et animation : Nathalie LAMANDE
- Référentiels lagunes : Marie ROMANI, CEN LR
- Référentiels chiroptères et ZPS : Nathalie LAMANDE
- Référentiel régional sur la charte Natura 2000 : Caroline LEFIEVRE, Nathalie LAMANDE
- Rôle du CSRPN : Thierry DURAND, DIREN
- Méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation : Xavier RUFRAY, CSRPN

## **Pause déjeuner : 13 h – 14h 00**

## **Après-midi : 14h 00 – 17h 00**

### **3 – Mise en œuvre des DOCOB (14h00 – 16h 00)**

- Les fonds européens mobilisés pour le réseau Natura 2000 : Jacques REGAD
- Point sur la circulaire gestion : Nathalie LAMANDE
- L'arrêté préfectoral et régional sur les mesures forestières Natura 2000 : Nathalie LAMANDE

- Les MAEt : Patrick BOUDAREL + opérateurs (Carole TOUTAIN, Syndicat Mixte Camargue Gardoise – Valérie BOUSQUEL, CPIE des Causses Méridionaux)
- Les contrats Natura 2000 : Olivier VINET, ONF 48
- L'outil de suivi des DOCOB développé par l'ATEN : Louis de Sousa, ATEN

#### **4. Communication** (16h 00 – 17 h)

- La mission de médiation environnementale de la Fédération régionale des chasseurs : Daniel PETIT
- Partenariat DIREN/Conservatoire des espaces naturels LR brièvement énoncé par Jacques REGAD
- Partenariat CBN/DIREN brièvement énoncé par Jacques REGAD

Remerciement à M. DRUILLEN et à la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pour son accueil au Palais des Congrès du Cap D'Agde. Remerciement aux intervenants et aux participants.

## LISTE DES PARTICIPANTS

Service	Nom	Fonction
ADENA	VAN DAMME Ingrid	Technicienne chargée d'études
Agence méditerranée Biotope SARL	BOIVIN Danielle	Chef de projet
ALEPE	SANE Fabien	
Association des Amis de Solan	MUTEL Madelaine	
Association La Salsepareille	RAVAYROL Alain	Permanent
ATEN	DE SOUSA Louis	Animateur N2000
ATEN pôle Natura 2000	SOUHEIL Hassan	Chargé d'études Natura 2000
BIOTOPE	CARRÉ Blandine	
BIOTOPE	RUFRAY Vincent	
CDC HVO	LAGRANGE Monique	Chargée de missions
CEN LR	BERTRAND Sonia	Chargée de projets
CEN LR	CLAP Florence	Chargée de mission ZNIEFF
CEN LR	GARNERO Stéphanie	Chargée de projets
CEN LR	ROMANI Marie	Pôle relais lagunes
CEN LR - CSRPN	RUFRAY Xavier	
CG 30	DIEZ Emmanuelle	Chef du service Environnement
CG 34	MAZUREL Rodolphe	
CG 34	OLIVIER Jacques	
CG 48	GAL Albert	Chargé du suivi des procédures natura 2000
CG 66	BARBE Fanny	Chargée de mission Natura 2000
CG 66	LAFFON J_ François	
Chambre d'agriculture 30	MARJOLLET Guy	
Chambre d'agriculture 11 PNR de la Narbonnaise en Méditerranée	ALQUIÉ Agnès	Chargée de mission aménagement environnement
Chambre d'Agriculture 34	BOSCHER Alice	Conseillère environnement
COGARD	BIZET Daniel	Chargé de mission
Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée	ROGALLE Jacques	Direction Aménagement du Territoire
Communauté de commune de Mathouret	LEONARD Alexandra	Chargée de Missions
Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc	FEDERICO Vanessa	Chargé de mission Développement durable
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	GRANDJACQUET Louis	Vice président
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	ESTEVE Caroline	Service environnement
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	DRUILLEN	Elu
Communauté de communes Valcézard	DE CHASTELLIER Sandrine	
Communauté des communes du Valdonnez	ROUX Céline	Chargée de mission Natura 2000
COPAGE (48)	GOURABIAN Nathalie	Chargée de mission
CPIE des Causses Méridionaux	AUSSIBAL Cécile	

CPIE des Causses Méridionaux	BOUSQUEL Valérie	
CPIE Hautes Corbières	CROQUET J	Coordinateur
DDAF 11	CATELAIN Cathy	Chargée de Mission environnement
DDAF 11	CHAIX Catherine	Responsable cellule biodiversité
DDAF 30	MATEU Sylvain	Chargé de Natura 2000
DDAF 30	BERGOGNE Catherine	Chef de l'unité Nature
DDAF 34	BROCHIERO Fabien	Responsable unité forêt chasse Nature
DDAF 34	VERNISSE Laurence	S.A.
DDAF 48	MOTHAIS Evelyne	
DDAF 66	ESCOUBEYROU Ghislaine	Responsable de l'unité environnement
DIREN LR	VALETTE-VIALLARD	Directeur adjoint
DIREN LR	BOUDAREL Patrick	Chargé de mission biodiversité Hérault-Aude
DIREN LR	CROSNIER Capucine	Chargée de mission biodiversité Gard-Lozère
DIREN LR	DURAND Thierry	Chef de l'unité biodiversité
DIREN LR	LAMANDE Nathalie	Chef de projet Natura 2000
DIREN LR	MARSTEAU Christine	Chargée de mission biodiversité PO
DIREN LR	PIBOT Alain	Chargé de mission Mer Littoral
DIREN LR	REGAD Jacques	Chef du service des Sites, des Paysages et de la Biodiversité
DIREN LR	SEVEN Pascale	Assistante technique - CITES
DIREN LR	MATEU Françoise	
DRAF	PROUVOT Philippe	SREAFE
Espace Nature Environnement	MEOLAND Pascal	
Fédération des chasseurs 48	JULIEN Arnaud	
Fédération régionale des chasseurs du LR	GOUDET Fanny	Chargée d'étude
Fédération régionale des chasseurs du LR	PETIT Daniel	Chargé de mission Développement durable
Mairie de Villeuneuve Lès Béziers	MARCK Christelle	Responsable environnement
Mairie de Villeuneuve Lès Béziers	RANC Anne-Marie	Vice présidente de l'environnement à la CABEME
Monastère de Solan	KREBS A	Membre du CA
Monastère de Solan	LINDEN Sheila	Membre du CA
ONF 11	PONTIE Gérard	Chargé de mission Natura 2000
ONF 30	SCHULLER Frédéric	Chef de projets complexes
ONF 34	CLOIX Gilles	Chargé de mission
ONF 48	BARNOUIN Thomas	Chargé de mission environnement
ONF 48	VINET Olivier	Responsable US et chargé de mission environnement
ONF de Tarbes	BASSI Isabelle	Chef de projet environnement
Perpignan méditerranée	DUBOST Jérôme	Service environnement
Parc National des Cévennes	DUGUEPEROUX Franck	Espaces naturels
PNR de la Narbonnaise en Méditerranée	FORTUNE Sans Kattalin	Chargée de mission Natura 2000

PNR de la Narbonnaise en Méditerranée	NAVARRE Sandrine	Chargée de mission Natura 2000
PNR Haut Languedoc	BERTROU Julie	Chargée d'Etudes Espaces Naturels
PNR Pyrénées Catalanes	MEUNIER Charlotte	Chargée de mission Natura 2000
Syndicat mixte du rivage de Salses Leucate	SANCHIS Céline	Chargée de mission Zones humides et natura 2000
Salins du Midi	SEJOURNE Sonia	Responsable Espaces Naturels
SIEL	FABREGA Hélène	Chargée de mission
SIEL	GIRARDIN Sébastien	Chargé de mission Natura 2000
SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses	PEAN Marie-Amélie	Chargée de mission Grand Site des Gorges du Tarn
SIVU du TECH (Céret)	CHAUSSON Mathieu	Chargé de mission Natura 2000
Syndicat AB Cèze	LAURENT Anthony	Chargé de mission coordinateur
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon	BRES Emilie	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon	GARNIER Stéphan	Animateur
Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise	TOUTAIN Carole	Chargée de mission développement durable
Syndicat Mixte de Gestion de l'étang de l'Or	LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000
Syndicat Mixte de gestion du Salagou	BONNAFOUS Elsa	Assistante
Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude	HUMBERT Séverine	Chargé d'études Natura 2000
Syndicat Mixte des Gorges du Gardon	CHANABE Jean-Marie	Directeur
Syndicat Mixte des Gorges du Gardon	FRECHET Guillaume	Chargé de Mission

### Excusés :

Service	Nom	Fonction
Copil Combe des Cades	COUBES Allain	Président
Copil Combe des Cades	JULIEN Sonia	Secrétaire
CRPF	BUCHET Elise	Chargée de Mission
Gorges de l'Ardèche	DOUBLET Denis	Conservateur animateur natura 2000
Pays des Cévennes	CARBONNEL Laurent	Chargé de projet
PNR des Grand Causses	JACOB Laure	Chargée de mission milieux naturels faune flore
Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMAT)	BERNARD Laurent	Chargé de mission Natura 2000
ONF	CAMBON et GOURC	
DIREN PACA	DUFLOS Catherine	Assistante technique
Préfecture 66	GINESTE Françoise	Chargée de mission
ONEMA	RICHARD Sylvain	
Chambre Agriculture 48	COURAULT Blandine	Attachée des actions territoriales

## COMPTE RENDU

Monsieur DRUILLEN, élu de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre cette journée en mettant l'accent sur la nécessité du dialogue et de la concertation en vue de la sauvegarde du patrimoine naturel.

Monsieur VALETTE-VIALLARD, directeur adjoint de la DIREN-LR, décline les plans d'action en faveur du maintien de la biodiversité et les stratégies définies aux niveaux européen, national et régional :

- **Le Réseau Natura 2000 répond au plan d'action européen qui vise à enrayer la dégradation de la biodiversité à l'horizon 2010.** Sa mise en œuvre est un des volets de la politique de développement durable.
- En France, la stratégie nationale pour la biodiversité a été déterminée en 2004. Le Grenelle de l'Environnement en 2007.
- En Languedoc-Roussillon, le Conseil Régional élabore actuellement la stratégie régionale du patrimoine naturel et de la biodiversité.

La conservation de la biodiversité en Languedoc-Roussillon représente une grande responsabilité compte tenu de la richesse du patrimoine naturel de cette région, confirmée par l'importance du réseau Natura 2000 (1<sup>ère</sup> région en France pour Natura 2000). **L'Etat s'est fixé l'objectif d'engager la totalité des documents d'objectifs (DOCOB) d'ici 2010.** Par ailleurs, les consultations visant à compléter le réseau marin des sites Natura 2000 sont en cours. Le réseau du Languedoc-Roussillon sera complet en 2008.

Monsieur REGAD, chef du service des Sites, des Paysages et de la Biodiversité de la DIREN LR, indique que la journée est centrée sur la diffusion des éléments d'information pour la constitution du réseau Natura 2000 et sa mise en œuvre.

## ORGANISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DE LA DIREN LR

M. REGAD présente l'organisation régionale des services déconcentrés de l'Etat chargés de l'environnement et les relations entre les services régionaux et départementaux. Cette organisation va évoluer dans les deux ans à venir dans le cadre général et la réforme de l'Etat (réforme générale des politiques publiques).

⇒ « Organisation DIREN » - Jacques REGAD

## LE POINT SUR LE RÉSEAU EUROPÉEN, NATIONAL, RÉGIONAL ET EN DÉPARTEMENTS

En Europe : le réseau est désormais constitué et stable (21 574 ZSC, 4 850 ZPS). Il couvre une superficie de presque 115 millions d'hectares soit 23,5 % de la superficie des Etats membres.

La France est dans la moyenne concernant le nombre de sites et de la surface : 1 706 sites Natura 2000 (1 333 SIC et 371 ZPS) pour 6,82 millions d'hectares soit 12 % du territoire terrestre.

La région Languedoc-Roussillon a une biodiversité remarquable : 144 sites Natura 2000 et 32 % de son territoire terrestre est concerné par le réseau Natura 2000.

⇒ « Réunion des opérateurs - 1. La constitution du réseau Natura 2000 » - Nathalie LAMANDE, DIREN LR.

## NATURA 2000 EN MER

M. PIBOT, DIREN LR, indique que la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer relève des compétences de l'Etat (préfets maritimes), les communes et EPCI n'ayant pas de compétence en mer.

La Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 (DCE) a entraîné des adaptations de notre législation permettant désormais aux usagers et professionnels de la mer de s'engager concrètement dans la conservation des milieux marins, en signant en particulier des contrats Natura 2000 ou la charte Natura 2000.

### **Le domaine marin de la région présente une spécificité : les grandes zones de lagunes maritimes.**

D'après la loi, les lagunes font partie de l'espace marin. Cependant, pour une facilité de gestion et de gouvernance, celles-ci ainsi que les zones terrestres associées sont sous la responsabilité du préfet du département. L'élaboration des DOCOB de ces sites est donc placée sous la responsabilité des préfets de département et des D.D.A.F. Les contrats et les mesures sont définis comme ceux du milieu terrestre mais avec les spécificités des milieux marins.

En dehors des eaux intérieures, la gouvernance est assurée par le préfet maritime, y compris sur les sites mixtes majoritairement marins. Seuls les sites majoritairement terrestres sont placés sous la responsabilité des préfets de département.

M. PIBOT évoque la phase actuelle de consultation des communes et EPCI visant à constituer le réseau marin. Il rappelle que les délibérations sur les périmètres proposés par l'Etat doivent se fonder sur des éléments d'ordre scientifique. Les considérations d'ordre socio-économique ne peuvent être prises en compte que lors des phases ultérieures constituées par l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs.

Natura 2000 pourra-t-il permettre de veiller à la conservation des stocks de poisson (loup par exemple) et d'intervenir sur la taille minimale de capture ?

M. PIBOT indique que la pêche n'est pas considérée par la loi comme une activité perturbante. De plus, le loup ou d'autres espèces (Anguille...) ne sont pas classées comme espèces d'intérêt communautaire. En revanche, il existe un rapprochement important entre l'application du règlement européen 1967-2006, qui cadre toute la politique communautaire de pêche en Méditerranéenne, et Natura 2000. Des zones de pêche protégées seront mises en place conjointement avec des zones Natura 2000.

⇒ « Natura 2000 en Mer » - Alain PIBOT, DIREN LR.

## **DÉSIGNATION DES SITES « HABITATS » ET PRINCIPES DE MODIFICATIONS DES PERIMETRES**

99 sites au titre de la Directive « Habitat » ont été transmis dont 94 sont coordonnés par la région Languedoc-Roussillon. Seules 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été désignées à ce jour par un arrêté ministériel dans la région Languedoc-Roussillon. Ceci est dû en particulier à la validation tardive par la Commission européenne de la liste biogéographique méditerranéenne.

Mme SEVEN indique que ne peuvent être désignés en ZSC que les SIC (Sites d'Intérêt Communautaire) dont les périmètres n'ont pas été modifiés depuis la date d'établissement de la liste biogéographique correspondante. Toute modification significative d'un site d'importance communautaire doit faire l'objet d'une validation au niveau européen. Le MEDAD ne désigne donc en ZSC que certains sites qui n'ont pas vocation à évoluer significativement dans un délai proche, après ajustement au 1/25 000<sup>ème</sup> des périmètres.

La DIREN et la DDAF seront se très regardantes sur la nécessité de modifier des périmètres (les ajustements pour des changements d'échelle ne sont pas considérés comme modifications). Compte tenu des priorités à établir pour envoyer au MEDAD les signatures des arrêtés de désignation, les sites dont les DOCOB sont terminés et sans modification de périmètre, ainsi que les sites dont les DOCOB ne sont pas encore engagés, doivent être proposés en priorité. Les sites pour lesquels des modifications sont envisagées ne seront pas proposés en ZSC dans l'immédiat.

Remarque : à partir du moment où un SIC est reconnu comme un site d'importance communautaire, les dispositions de la directive Habitat s'appliquent. Cependant, les régimes de défiscalisation ne s'appliquent que sur les sites désignés par un arrêté ministériel en zones spéciales de conservation.

⇒ « Désignation des sites ZSC » - Pascale SEVEN, DIREN LR.



## ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOCOB

Nathalie LAMANDE rappelle que, d'ici 2010, tous les DOCOB doivent être lancés. Pour cela, il est nécessaire de développer des méthodes reproductibles efficaces permettant de faciliter l'élaboration des DOCOB : cahier des charges type, méthode de hiérarchisation des enjeux, référentiels techniques et méthodologiques.

### ÉLABORATION ET ANIMATION DES CAHIERS DES CHARGES RÉGIONAUX :

**Rappel des objectifs du MEDAD : engager la totalité des DOCOB d'ici 2010 et signer des contrats Natura 2000.** Un faible niveau de contractualisation en France est constaté, notamment en Languedoc-Roussillon. Dans la région, 21 DOCOB ont été validés, 59 sont en cours de validation et 54 DOCOB restent à engager.

Il est nécessaire de caler des méthodes afin de respecter les échéances. L'élaboration de cahiers des charges régionaux est un des moyens visant à harmoniser les DOCOB au niveau régional.

Une orientation est donc donnée par la DIREN : limiter les inventaires naturalistes en s'appliquant à optimiser la bibliographie pour privilégier la concertation et la contractualisation. Les compléments d'inventaires peuvent être faits dans le cadre de la mise en œuvre des DOCOB.

Tous les éléments de concertation et de retour d'information ont été intégrés dans les cahiers des charges qui sera mis en ligne dans le site internet de la DIREN LR et de la DIREN LR.

Un exemple d'initiative concrète en vue de tenir les échéances et les objectifs – **Standardisation des DOCOB :**

La DIREN Franche Comté a établi un DOCOB pré-rempli en collaboration avec la Roumanie afin de faciliter la structuration du travail des opérateurs. L'opérateur renseigne certains points essentiels (état des lieux, objectifs et mesures). Ce « service » ne modifie pas la démarche de concertation des acteurs locaux nécessaire à l'élaboration des DOCOB et ne remplace pas la réflexion sur les enjeux de conservation d'un site. Au contraire, la concertation devient un point fort dans l'élaboration du DOCOB. Au mois de mars, le DOCOB pré-rempli devrait être en ligne sur le site internet de l'ATEN.

⇒ « Réunion des opérateurs - 2. Elaboration des DOCOB et animation » - Nathalie LAMANDE, DIREN LR.

### LE RÉFÉRENTIEL DE GESTION DES HABITATS « LAGUNE » :

⇒ « Référentiel Lagune » - Marie Romani, CEN LR

⇒ « Réunion des opérateurs - 2.2 Les référentiels » - Nathalie LAMANDE, DIREN LR.

Sur le même principe que celui des lagunes, le référentiel « Chiroptères » est en cours d'élaboration par BIOTOPE (prévision finalisation : mars 2008) ainsi que le référentiel ZPS réalisé par l'ALEPE (prévision finalisation : avril 2008) dans le cadre d'une commande de la DIREN LR.

En projet : référentiel sur les cours d'eau et les garrigues (pour l'automne 2008).

L'ensemble des référentiels sera mis en place sur le site internet de la DIREN LR. Cependant, toutes les données de ces référentiels ne seront pas forcément diffusées au public (certaines données confidentielles ou sensibles).

La DIREN veut ainsi mettre à disposition des opérateurs des outils permettant d'aller à l'essentiel pour pouvoir se consacrer rapidement à la phase de concertation et de gestion des habitats et des espèces afin de respecter les objectifs européens.

### RÉFÉRENTIEL RÉGIONAL SUR LA CHARTE NATURA 2000 :

⇒ « Réunion des opérateurs - 2.3 Guide régionale pour la Charte Natura 2000 » - Nathalie LAMANDE, DIREN LR et Caroline LEFIEVRE

Les engagements de la charte Natura 2000 sont définis pour chaque site Natura 2000. Toutefois, afin de faciliter le travail des opérateurs et des comités de pilotage, un cadre régional est en cours de rédaction. L'ONF, le CRPF, les chambres d'agriculture et les DDAF ont participé à ce travail.

En réponse à la question posée par Agnès ALQUIÉ de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, M. REGAD confirme que les engagements de la charte, qui restent facultatifs, sont bien différents des engagements appelant une rémunération tels que ceux constituant les MAE qui sont également basés sur une relation contractuelle.

Caroline LEFIEVRE indique que le référentiel régional s'efforce de proposer des engagements contrôlables.

### ROLE DU CSRPN – MÉTHODE DE HIÉRARCHISATION DES ENJEUX :

M. DURAND, chef de l'unité biodiversité à la DIREN LR, présente le rôle du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Le CSRPN joue deux rôles principaux dans la mise en œuvre de Natura 2000 :

- apporter une caution scientifique aux objectifs de conservation du réseau Natura 2000 ;
- s'assurer que les mesures définies dans les DOCOB permettent d'atteindre les objectifs de conservation des sites.

Il a été demandé au CSRPN de cibler certaines étapes clés de l'élaboration des DOCOB. Parmi ces étapes clés se trouve la hiérarchisation des enjeux de conservation.

M. RUFRAY, CSRPN, présente une méthode permettant aux opérateurs régionaux d'avoir une démarche homogène par rapport à la hiérarchisation des enjeux de conservation.

Il s'agit de hiérarchiser les enjeux prenant en compte la valeur patrimoniale des habitats naturels et des espèces au niveau régional et au niveau de chaque site afin de déterminer des priorités d'action à mener.

La 1<sup>ère</sup> étape consiste à fournir une note régionale pour chaque enjeu : chaque espèce de la Directive « Oiseaux », chaque espèce des annexes 2 et 4 de la Directive « Habitat » et chaque habitat de l'annexe 1 de la Directive « Habitat ». La note sera fournis aux opérateurs.

La seconde étape permet de calculer la responsabilité du site. Au final, cela permet de fixer la valeur patrimoniale des habitats naturels et des espèces sur chaque site et donc de hiérarchiser les enjeux de conservation.

⇒ « Méthode de hiérarchisation des enjeux » - Xavier RUFRAY, CSRPN

Remarques : qu'en est il de la méthode pour les espèces disparues et pour les espèces endémiques ?

Dans le cas d'espèces disparues, elles seront prises en compte dans la méthode si elles sont susceptibles de réapparaître. Cependant, les espèces ayant des possibilités de retour quasiment nulles ne doivent pas être prises en compte.

Les espèces endémiques n'ont pas été intégrées dans la méthode. Cependant, il est nécessaire de tenir compte des espèces endémiques dans les DOCOB (cahier des charges) afin d'éviter des contradictions au niveau des enjeux.

Précision : cette méthode ne prend pas en compte l'état de conservation des habitats et des espèces sur les sites. Seules les tendances d'évolution des habitats et des espèces des sites au niveau national sont prises en compte dans la méthode. Cette méthode permet de hiérarchiser les enjeux sans les contraintes locales. En second lieu, l'opérateur détermine avec le comité de pilotage les actions en fonction des menaces identifiées sur le site.

La méthode est en cours de finalisation. Pour des espèces autres que les oiseaux, il faudra trouver des indices nouveaux autres que celui des effectifs (nombre de stations connus, nombre de gîte d'hivernage connus, ...).

Le MEDAD est prêt à reproduire cette méthode sur le plan national.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle a établi un état des lieux de l'état de conservation des espèces et des habitats sur le territoire national à travers des critères similaires à ceux établis dans la méthode de hiérarchisation des enjeux. Le document sera accessible sur le site de la DIREN LR via le lien internet du Muséum.

## LES OUTILS FINANCIERS LIÉS AUX FONDS EUROPÉENS

Les fonds européens pour la conservation de la biodiversité reposent sur des politiques de niveau européen, national et régional :

- engagements de la commission européenne sur un programme d'actions qui vise à enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010 ;
- la stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en 2004 ;
- le Grenelle de l'environnement en 2007 ;
- la stratégie régionale du patrimoine naturel et de la biodiversité adoptée en 2006 par le Conseil Régional.

⇒ « Présentation Fonds Européens et Biodiversité » - Jacques REGAD, DIREN LR

Les fonds mobilisables dans le domaine de la biodiversité et notamment sur Natura 2000 pour la période 2007-2013 sont les suivants :

- **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional) : fonds d'investissements mobilisés en compléments de crédits nationaux pour des actions inscrites dans les DOCOB.

Les trois grandes actions qui intéressent Natura 2000 sont les suivantes :

- ◆ Aménager, gérer, valoriser les sites de haute valeur naturelle et maintenir les infrastructures écologiques ;
- ◆ Favoriser la préservation des paysages remarquables ;
- ◆ Organiser et mettre à disposition les connaissances naturaliste.

**Le service instructeur administratif et technique est la DIREN. Le dépôt des dossiers se fait dans chaque préfecture de département.**

Les documents de mise en œuvre (fiches d'information) liés au FEDER sont disponibles sur le site internet de la préfecture Région LR.

- **FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), géré par la DRAF.
  - ◆ Les mesures agro-environnementales et les mesures d'investissements non productifs préalables aux MAEt sont financées par le Ministère de l'Agriculture pour les crédits nationaux à hauteur de 45 % et par le FEADER à hauteur de 55 %.
  - ◆ En ce qui concerne les investissements non productifs en milieu forestier, la mesure 227 est co-financée par le MEDAD à hauteur de 45 % et par le FEADER à hauteur de 55 %.
  - ◆ Le FEADER intervient aussi dans le financement de l'élaboration et de l'animation des DOCOB (mesure 323A) ainsi que sur des investissements liés à l'entretien et à la restauration des sites Natura 2000 (mesure 323B) : 50% MEDAD et 50 % FEADER.

**Les DDAF sont les services instructeurs. Un dossier unique regroupe les paiements associés Etat et Europe.**

- FEP (Fonds Européen pour la Pêche) : soutien à l'économie de la pêche qui prévoit une mesure de sauvegarde de la faune et de la flore aquatiques.
- LIFE + : Fonds européen dédié à l'environnement. Le Life + finance des projets à forte valeur ajoutée européenne, à caractères innovants et démonstratifs sur la base d'appels à projet annuel (exemples : programme Life Nature sur les lagunes du Languedoc-Roussillon, projet « chasse et Natura 2000 »).

## LES OUTILS DE GESTION DE MISE EN ŒUVRE

La circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion des sites Natura 2000 précise les modalités de mobilisation du FEADER, pour l'élaboration et l'animation des documents d'objectifs ainsi que pour les contrats Natura 2000. Les conditions d'éligibilité et les mesures de gestion justifiant la signature de contrats sont en particulier définies ainsi que l'articulation de ces mesures avec les mesures agro-environnementales.

Fiche 2bis : Cofinancement par du FEADER de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et du suivi de sa mise en œuvre.

⇒ « Réunion des opérateurs – 3. Mise en œuvre des DOCOB » - Nathalie LAMANDE, DIREN LR

## PROGRAMME AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET MAET

Au niveau européen, le programme agro-environnemental s'inscrit dans le Règlement de Développement Rural de l'Europe (RDR II) qui mobilise les crédits du FEADER.

Au niveau français, le programme agro-environnemental est traduit dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH), décliné dans chacune des régions par le Document Régional de Développement Rural (DRDR). Décret 2007-1342 du 12 septembre 2007 et Arrêté du 12 septembre 2007.

### Mécanisme de montage d'un projet territorial :

- Se porter candidat (opérateur) à l'animation d'un projet de MAE territorialisées sur un site à enjeu auprès de la DDAF du département concerné (cartographie du territoire à l'échelle du 1/5 000ème) ;
- Etablir un diagnostic du territoire en prenant en compte les enjeux présents (voir DOCOB) ;
- Déterminer les mesures agroenvironnementales en constituant leur cahier des charges à partir d'engagements unitaires fixés au niveau national ;
- Prévoir l'animation auprès des exploitants agricoles et le diagnostic écologique des exploitations ;
- Préciser le nombre des contrats envisagés et leur coût, sur une période de 3 ans

Le bilan des projets 2007 a été présenté, les perspectives 2008 ont été ébauchées.

⇒ « Programme agro-environnemental et MAEt » - Patrick BOUDAREL, DIREN LR

La méthode actuelle type utilisée pour établir les diagnostics écologiques sera revue avec le concours du Conservatoire des Espaces Naturel (CEN LR).

### Remarque :

Guy MARJOLLET de la chambre d'Agriculture du Gard souligne que le montant moyen des contrats de 50 000 € sur 5 ans n'est pas adapté à chaque territoire (cas des sites avec des petites et moyennes exploitations). Philippe PROUVOT (DRAF) indique que l'information essentielle est l'enveloppe réservée à chaque site. Dans la mesure où le montant de l'enveloppe est respecté, le nombre de contrats annoncés à chaque opérateur, par la DRAF à la suite de la CRAE d'octobre 2007, peut être considéré comme un minimum pour 2008.

### ◆ EXEMPLE D'UN PROJET AGROENVIRONNEMENTAL : LE SITE DE LA PETITE CAMARGUE

⇒ « Exemple d'un projet agro-environnemental - Petite Camargue » - Carole TOUTAIN, Chargée de mission au sein du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

Charlotte MEUNIER du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes constate la difficulté d'établir des diagnostics écologiques en fin d'hiver et des projets de contrat dans des délais très contraints.

Patrick BOUDAREL indique qu'il sera nécessaire à l'avenir d'anticiper d'une année sur l'autre.

◆ EXPERIENCES DE CONTRACTUALISATION AGRO-ENVIRONNEMENTALE EN MARGERIDE LOZERIENNE

⇒ « Expérience de contractualisation agro-environnementale en Margeride lozérienne » - Olivier VINET, Chargé de mission environnement - ONF Lozère

◆ PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX SUR LES CAUSSES MERIDIONAUX DANS LE CADRE DES MAE TERRITORIALISEES

⇒ « Projets agro-environnementaux sur les Causses Méridionaux dans le cadre des MAE territorialisées » - BOUSQUEL Valérie, CPIE Des Causses Méridionaux

### LES OUTILS DE SUIVI DES DOCOB DEVELOPPÉS PAR L'ATEN

L'ATEN établit un outil de SUIVI de la mise en œuvre des DOCOb (SUDOCO). Il sera mis à disposition des animateurs des DOCOB. L'emploi de cet outil n'est pas obligatoire en 2008 mais la DIREN recommande fortement son utilisation. Il ne comporte pas de système d'information géographique. L'outil sera accessible par le lien internet de l'ATEN sur le site de la DIREN LR.

⇒ « Présentation SUDOCO et copies écran SUDOCO » - Louis de Sousa, animateur Natura 2000 ATEN

### LES PARTENARIATS

◆ Les missions de médiation de la Fédération Régionale des Chasseurs s'exercent sur cinq sites pilotes : Gorges du Tarn, de la Jonte et du Causse Méjean – Etang de Mauguio – Etangs palavasiens et de l'Estagnol – basse plaine de l'Aude – Capcir, Carlit et Campcardos. Elles ont pour principaux objectifs de favoriser la compréhension et la prise en compte de l'activité chasse par les partenaires et acteurs des territoires, et de favoriser la compréhension du réseau Natura 2000 par les chasseurs.

⇒ « Fédération Régionale des chasseurs – opération pilote » - Daniel PETIT, Chargé de mission et de développement durable – Fédération Régionale des chasseurs du LR

◆ Partenariat DIREN LR / Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) en 2008 : le CEN LR effectuera une mission de relais auprès de l'administration afin d'accompagner et de conseiller les collectivités pour permettre la prise de décision sur l'engagement des DOCOB (montage des dossiers, conseil pour la structuration du projet...). Sonia BERTRAND a été identifiée pour accomplir cette mission.

◆ Partenariat DIREN / Conservatoire Botanique National de Porquerolles (CBN) : le CBN s'est vu confié par la DIREN la mission de structuration d'une base de données « habitat » à l'échelle régionale. Le CBN aura aussi un rôle d'appui au service de l'état permettant une expertise sur des études d'incidences.